



Date de dépôt : 29 avril 2026

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : G7 : l'Etat aux abonnés absents ?**

En date du 20 mars 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A l'initiative du président Macron, le prochain sommet du G7 se tiendra à Evian du 14 au 16 juin 2026. Si l'événement permettra au président français de se pavaner devant les autres chefs d'Etat, il risque en revanche de produire des effets délétères à Genève, que sa population appréhende déjà.

Personne n'a en effet oublié la catastrophe sécuritaire subie en 2003 par Genève, à l'occasion de la 29^e réunion du G8 qui s'est tenue du 1^{er} au 3 juin 2003, à Evian. A l'époque, personne n'imaginait un tel déferlement de violences à Genève, malgré les émeutes en marge du sommet de Gênes en 2001. La conseillère d'Etat alors chargée du département de justice, police et sécurité se montrait rassurante en affirmant que « nous ferons tout pour que ces manifestations soient une fête qu'aucune violence ne viendrait gâcher ».

Les propos lénifiants de l'ancienne conseillère d'Etat ont malheureusement été contredits dès la nuit du 31 mai au 1^{er} juin 2003, au cours de laquelle des centaines de casseurs ont investi les rues désertes de Genève, sans que rien ni personne ne leur oppose une résistance. La gestion de la situation vire au fiasco et devient un cas d'école pour illustrer une mauvaise gestion de crise, contrairement à Lausanne, où les autorités ont interdit une manifestation devant se tenir le 1^{er} juin et investi un « camping altermondialiste ».

L'expérience malheureuse de 2003 aurait pu laisser supposer une meilleure anticipation du prochain sommet du G7. Nous apprenons que la Ville de Genève a adressé deux courriers à l'Etat (12 novembre 2025, 11 février 2026) lui demandant comment s'organiser conjointement pour protéger les biens publics comme privés lors de manifestations susceptibles de dégénérer. A ce jour, ces courriers sont restés sans réponse.

Ma question est la suivante :

Pourquoi l'Etat n'a-t-il pas répondu aux courriers adressés par la Ville de Genève visant à assurer conjointement la sécurité des personnes et des biens en marge du prochain G7 ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Informé de la tenue du sommet du G7 à Evian et parfaitement conscient des événements de 2003, le Conseil d'Etat a immédiatement, après l'annonce de la présidence française, entrepris les démarches idoines auprès de ses partenaires pour examiner avec soin et mettre en place toutes les mesures susceptibles de maîtriser et prévenir les risques qui se sont réalisés par le passé.

Malgré nos réitérées sollicitations auprès de nos partenaires français, les décisions et informations leur incombant ne nous ont pas été communiquées ou que partiellement, de sorte que l'élaboration de nos propres réponses a nécessité et nécessite encore un certain délai.

S'agissant de la collaboration avec la Ville de Genève, elle est entretenue de manière régulière entre les services compétents au niveau opérationnel. Sur le plan formel, le Conseil d'Etat a répondu le 18 mars au Conseil administratif de la Ville de Genève et a convenu d'une coordination régulière entre les magistrates chargées de la sécurité dans le cadre de la préparation du sommet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ